

Office Public d'HLM de Besançon - Allongement de la durée de 35 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Nouvelles garanties à hauteur de 50 % ou 100 %

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil d'Administration de l'Office Public d'HLM de Besançon, après avoir pris connaissance des modalités de réaménagement des prêts PLA, PLA TS et des prêts à l'amélioration, et notamment des nouvelles conditions de taux et de durée proposées par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la mesure annoncée par le Gouvernement en juin 1996, a décidé de solliciter de cet organisme le bénéfice de cette mesure pour 35 prêts garantis, à hauteur de 50 % ou 100 %, par la commune.

Le Conseil Municipal est invité à accorder une nouvelle garantie, à hauteur de 50 % ou 100 %, pour ces prêts aux nouvelles conditions et en conséquence à prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Office Public d'HLM de Besançon tendant à obtenir la garantie communale, à hauteur de 50 % ou 100 %, pour 35 prêts réaménagés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Etant donné que le montant total des annuités d'emprunts déjà garantis ou cautionnés par la commune, à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette communale, n'excède pas un pourcentage défini par décret, des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : La Commune de Besançon accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2 ci-après, des 35 emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de l'Office Public d'HLM de Besançon et dont les références sont précisées dans les tableaux annexés à la présente délibération.

La présente garantie est accordée à hauteur de la quotité initialement garantie par la commune (50 % ou 100 %) sur chacun des contrats.

Il est toutefois précisé que pour les prêts partiellement garantis par la commune, le réaménagement envisagé ne sera consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations que si l'organisme emprunteur justifie d'une garantie complémentaire. En conséquence, à défaut de réaménagement de tout ou partie des contrats précités, la garantie correspondante initialement accordée par la commune sera maintenue jusqu'à extinction des prêts concernés.

Article 2 : Les caractéristiques de taux et de durée des prêts visés à l'article 1 sont indiquées, pour chaque contrat, dans les tableaux ci-après..

Les taux d'intérêt et de progressivité de l'ensemble des contrats sont révisés à chaque échéance annuelle en fonction de la variation du taux du livret A.

Les annuités seront recalculées, pour chacun des contrats visés dans les tableaux ci-après, sur la base du capital restant dû à la date d'effet du réaménagement consenti.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir à l'avenant ou le cas échéant aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office Public d'HLM de Besançon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office ne participant pas au vote), adopte cette délibération.

Récépissé préfectoral du 17 mars 1997.

ANNEXE
Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations

Emprunteur : 000017069 OPM HLM de Besançon
Garant : 000016353 Commune de Besançon
Référence : 0001542
Date d'édition : 19/11/1996

N° du contrat	Version de produit	Capital restant dû total (1)	Quotité garantie	Capital restant dû garanti (2)	Terme initial du contrat	Terme contrat réaménagé	Taux intérêt annuel (3)	Taux prog. annuités (3)	Taux prog. amortis.
0241171	PLACD 04	2 659 431,91	100 %	2 659 431,91	01/03/2014	01/03/2017	5,90	1,00	5,30
0241183	PLACD 04	3 115 159,18	100 %	3 115 159,18	01/12/2014	01/12/2017	5,90	1,00	5,30
0241186	PLACD 04	8 082 824,62	100 %	8 082 824,62	01/12/2014	01/12/2017	5,90	1,00	5,30
0241208	PLACD 04	19 595 887,11	100 %	19 595 887,11	01/06/2015	01/06/2018	5,90	1,00	5,30
0241237	PLACD 04	1 656 091,04	100 %	1 656 091,04	01/03/2018	01/03/2021	5,90	1,00	5,30
0241267	PLACD 04	2 301 744,14	100 %	2 301 744,14	01/03/2018	01/03/2021	5,90	1,00	5,30
0241268	PLACD 04	3 527 924,05	100 %	3 527 924,05	01/03/2018	01/03/2021	5,90	1,00	5,30
0241269	PLACD 04	2 171 984,69	100 %	2 171 984,69	01/03/2018	01/03/2021	5,90	1,00	5,30
0241279	PLACD 04	884 795,90	100 %	884 795,90	01/06/2018	01/06/2021	5,90	1,00	5,30
0241280	PLACD 04	952 810,68	100 %	952 810,68	01/06/2018	01/06/2021	5,90	1,00	5,30
0241280	PLACD 04	4 777 865,23	100 %	4 777 865,23	01/06/2018	01/06/2021	5,90	1,00	5,30
0241290	PLACD 04	3 694 120,20	100 %	3 694 120,20	01/06/2018	01/06/2021	5,90	1,00	5,30
0241295	PLACD 04	486 206,29	100 %	486 206,29	01/09/2018	01/09/2021	5,90	1,00	5,30
0241297	PLACD 04	4 728 468,00	100 %	4 728 468,00	01/09/2018	01/09/2021	5,90	1,00	5,30
0241302	PLACD 04	2 383 530,28	100 %	2 383 530,28	01/12/2018	01/12/2021	5,90	1,00	5,30
0241309	PLACD 04	4 564 867,86	100 %	4 564 867,86	01/12/2018	01/12/2021	5,90	1,00	5,30
0241311	PLACD 04	1 267 091,41	100 %	1 267 091,41	01/12/2018	01/12/2021	5,90	1,00	5,30
0241312	PLACD 04	743 855,36	100 %	743 855,36	01/12/2018	01/12/2021	5,90	1,00	5,30
0250191	PLACD 04	921 689,14	100 %	921 689,14	01/06/2016	01/06/2019	5,90	1,00	5,30
0250192	PLACD 04	157 317,91	100 %	157 317,91	01/06/2016	01/06/2019	5,90	1,00	5,30
0250201	PLACD 04	451 254,00	100 %	451 254,00	01/06/2016	01/06/2019	5,90	1,00	5,30
0250203	PLACD 04	4 726 309,03	100 %	4 726 309,03	01/06/2016	01/06/2019	5,90	1,00	5,30
0250269	PLACD 04	3 151 025,00	100 %	3 151 025,00	01/06/2017	01/06/2020	5,90	1,00	5,30
0250270	PLACD 04	1 734 646,13	100 %	1 734 646,13	01/09/2017	01/09/2020	5,90	1,00	5,30
0250271	PLACD 04	1 734 646,13	100 %	1 734 646,13	01/09/2017	01/09/2020	5,90	1,00	5,30

N° du contrat	Version de produit	Capital restant dû total (1)	Quotité garantie	Capital restant dû garanti (2)	Terme initial du contrat	Terme contrat réaménagement	Taux intérêt annuel (3)	Taux prog. annuités (3)	Taux prog. amortis.
0250302	PLACD 04	4 315 769,27	100 %	4 315 769,27	01/12/2017	01/12/2020	5,90	1,00	5,30
0250303	PLACD 04	12 590 245,59	100 %	12 590 245,59	01/12/2017	01/12/2020	5,90	1,00	5,30
0250309	PLACD 04	2 304 731,16	100 %	2 304 731,16	01/12/2017	01/12/2020	5,90	1,00	5,30
0250310	PLACD 04	2 420 573,05	100 %	2 420 573,05	01/12/2017	01/12/2020	5,90	1,00	5,30
0264034	PLACD 01	5 359 700,55	100 %	5 359 700,55	01/09/2020	01/09/2023	4,02	0,98	5,30
0264035	PLACD 01	3 280 326,70	100 %	3 280 326,70	01/09/2020	01/09/2023	4,02	0,98	5,30
0264052	PLACD 01	7 810 001,37	100 %	7 810 001,37	01/09/2020	01/09/2023	4,02	0,98	5,30
0264101	PLACD 02	3 563 409,28	100 %	3 563 409,28	01/05/2021	01/05/2024	4,02	0,98	5,30
0264102	PLACD 02	8 975 527,77	100 %	8 975 527,77	01/06/2021	01/06/2024	4,02	0,98	5,30
0264120	PLACD 02	17 002 112,54	50 %	8 501 056,27	01/03/2022	01/03/2025	4,02	0,98	5,30
0413632	PLA88 03	18 075 278,96	50 %	9 037 639,48	01/11/2026	01/11/2029	4,80	0,98	5,30

Ce tableau comporte 35 contrats.

(1) Montant total du capital restant dû par l'emprunteur à la date d'édition du tableau. Le montant des annuités des prêts réaménagés sera calculé sur la base du capital restant dû à la date d'effet du réaménagement.

(2) Montant donné à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en co urs.

(3) Taux calculés sur la base du taux Livret A en vigueur, soit 3,50 %.